

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-7-10-1

Séance du lundi 20 octobre 2025

CONVENTION D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION POUR LES TROIS PARKINGS-RELAIS DU TRANSPORT EN SITE PROPRE OUEST, SITUES EN AGGLOMERATION DE WASSELONNE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne

EXCUSES AVEC PROCURATION:

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle
COUCHOT Alain donne procuration à BEHA Nicole
FUCHS Bruno donne procuration à JANDER Nicolas
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
RAPP Catherine donne procuration à BOHN Patricia
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne
VOGT Victor donne procuration à ERBS André
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

ABSENTS :

HAGENBACH Vincent, JEANPERT Chantal, MULLER-BRONN Laurence, SCHILDKNECHT Jean-Luc, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la convention du 10 juin 2013 entre la Commune de Wasselonne et le Département du Bas-Rhin relative à la gestion du P+R du terminus TSPO au droit du collège de Wasselonne,
- VU la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est, en date du 10 mars 2020, et son avenant du 26 mai 2023, par lesquels ces deux collectivités ont décidé de constituer une co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux du TSPO restant à réaliser de Wasselonne à Strasbourg (partie interurbaine) en désignant la Collectivité européenne d'Alsace comme maître d'ouvrage pour la conception et la réalisation des travaux d'aménagement,
- Vu la convention n°67-2022-076 du 6 décembre 2022 entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Région grand Est portant sur les conditions d'entretien et d'exploitation des équipements routiers et des voies dédiées au TSPO sur le domaine routier départemental,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 10^{ème} Commission Ouest Alsace - Saverne – Molsheim du 6 octobre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est et la Commune de Wasselonne, définissant les conditions d'entretien et d'exploitation de trois parkings relais (P+R au terminus du collège de Wasselonne, P+R Zehnacker et P+R de Gaulle) du Transport en Site Propre Ouest (TSPO), situés sur la Commune de Wasselonne ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer cette convention tripartite, entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est et la Commune de Wasselonne.

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Michèle ESCHLIMANN, Maire de la Commune de Wasselonne